

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A						CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.			
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.				
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.				
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —				

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 22 Juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 juillet 1884.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le baron Reille dépose une nouvelle proposition sur le recrutement de l'armée.

M. Forgerol présente un rapport sur l'élection de Libourne. Il conclut à la validation. (Assentiment.)

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Denayrouse, à Espalion.

M. Andrieux donne lecture d'une affiche par laquelle les électeurs de Saint-Geniès sont invités à voter pour M. Denayrouse, s'ils veulent obtenir les faveurs administratives, les écoles; les ponts, les chemins de fer, les décorations, le mérite agricole, les exemptions du service militaire.

De nombreuses élections dit M. Andrieux, ont été invalidées pour des faits moins graves.

Le siège d'Espalion s'est trouvé vacant par la nomination de M. Devie comme président du de cette ville. M. Devie a abandonné la Chambre pour le tribunal. C'est peu flatteur pour nous; (rires) mais c'est flatteur pour la magistrature. (Nouveaux rires.)

On comprend ce qu'il y a d'anormal à ce que le candidat d'hier soit appelé à juger d'autres personnes, amies ou adversaires.

Tout avait d'ailleurs été convenu d'avance. M. Denayrouse, dès lors, était le candidat désigné. M. Denayrouse est originaire du département; mais il a habité Paris depuis quinze ans. (Bruit.)

M. Martin Nadaud. — Le père de M. Denayrouse était un bon républicain.

M. Andrieux. — Je n'en doute pas; mais alors, s'il avait été député il aurait invalidé avec indignation l'élection de son fils. (Rires à droite et à gauche; bruit au centre.)

Les protestations du centre prouvent que les Brutus sont rares dans la majorité. (Nouveaux rires.)

Le Sous-préfet, à l'arrivée de M. Denayrouse dans l'Aveyron, a été déplacé et remplacé par

un nouveau fonctionnaire qui venait de Bourg en passant par le cabinet du ministre où il a reçu des instructions précises. En vertu de ces instructions, le nouveau sous-préfet a acheté un cheval, (Explosion de rires). Mis un uniforme, est monté sur son cheval et a parcouru ainsi la campagne, en compagnie du candidat.

Il a menacé de révocation le maire d'une commune peu zélée; il a attribué au crédit de M. Denayrouse certains travaux publics; il a fait afficher des promesses de subventions (Mouvement)...

Un certificat atteste qu'un riche propriétaire s'est rallié à la candidature de M. Denayrouse sur la promesse que son fils, soldat de l'infanterie de marine ne serait pas envoyé au Sénégal. La promesse a été tenue. Un pareil fait est exorbitant; pendant que le fils d'un riche propriétaire garde les bureaux en France, le fils d'un malheureux paysan va mourir de la fièvre au Sénégal. (Vifs applaudissements.)

On prétend que le candidat légitimiste bénéficierait de l'invalidation! Quel argument... misérable, lorsque le suffrage universel est en jeu!! (Double salve d'applaudissements.)

Ce qui s'est passé à Espalion se passe dans beaucoup d'endroits. C'est ainsi qu'on conduit le pays vers un régime de corruption. Il vous appartient de condamner ces pratiques en invalidant M. Denayrouse. (Applaudissements.)

M. Duclaud, rapporteur. — Le bureau n'a rien vu dans les faits signalés qui fût de nature à invalider l'élection. (Bruit.)

M. Andrieux. — Les faits articulés restent tout entiers.

M. le Ministre de la marine. — Le jeune soldat de l'infanterie de marine dont il est question est placé à l'école de pyrotechnie. J'aurais aussi bien placé dans les mêmes conditions un jeune homme recommandé par M. Andrieux.

M. Andrieux. — Je prends acte de cette promesse devant mes électeurs. (Rires.)

M. le Ministre de l'intérieur. — Le sous-préfet d'Espalion a reçu de son chef hiérarchique des instructions données à tous les

fonctionnaires. (Ah! Ah! à droite.) Le gouvernement veut des élections libres et loyales (interruptions à droite et à gauche); mais on ne peut lui reprocher de choisir des fonctionnaires qui partagent ses sentiments politiques.

L'élection de M. Denayrouse est validée par 263 voix contre 179.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet amendé par le Sénat sur le divorce.

Sur la demande de **M. Raspail**, président de la commission, l'urgence est déclarée.

M. Albert Carrette appuie le projet sous certaines réserves.

M. Freppel. — Je viens protester contre ce projet qui, supprimant l'indissolubilité du mariage, porte atteinte à la civilisation chrétienne. C'est la gloire et la grandeur de l'église catholique d'avoir ramené le mariage aux conditions primordiales de cette institution.

En rétablissant le divorce, on va renoncer aux meilleures traditions de la France. La polygamie successive est une déchéance morale, un piège tendu à la femme, un scandaleux abus de la force à l'égard des enfants.

La démocratie ne profitera pas d'une atteinte portée à l'honneur de la France, qui n'avait jamais consenti à abaisser le mariage devant des passions coupables. (Très bien! à droite.)

Le divorce n'est demandé ni par les populations des campagnes ni par les ouvriers des villes; mais seulement par quelques femmes égarées, quelques romanciers qui se font un jeu des mœurs et des lois, et par une poignée d'israélites. (Bruit à gauche.)

Le mouvement qui vient d'amener le divorce est un mouvement sémitique qui a commencé à M. Crémieux pour aboutir à M. Naquet.

Je ne consentirai jamais à abaisser les bannières de la civilisation devant des israélites. (Mouvement.)

Si les révolutions ont pu passer sur le pays sans lui causer plus de désastres, c'est que la famille était à l'abri de toute secousse.

Avec le divorce, il est facile de prévoir la dépopulation de la France. Il y aura une diminution sensible dans le nombre des maria-

ges. C'est le cœur navré que j'assiste au vote d'une loi qui, si elle était appliquée, achèverait la ruine de la France.

J'espère que les mœurs réagiront contre ce mouvement sémitique.

En votant ce projet, on va prononcer le divorce entre la troisième République et l'église catholique. (Vifs applaudissements à droite.)

L'ensemble du projet est adopté par 360 voix contre 129.

La question de Madagascar est renvoyée à lundi.

La commission qui examinera le traité de Hué sera nommée mardi.

Le séance est levée à cinq heures quarante-cinq.

SÉNAT

Séance du 19 juillet 1884.

La séance est ouverte à trois heures.

L'urgence est prononcée sur la proposition de loi relative aux sucres, transmise au président du Sénat par le président de la Chambre.

M. le comte de Saint-Vallier. — Je demande de se réunir lundi dans les bureaux pour nommer une commission. Il y a intérêt à le faire, pour ne pas retarder la séparation du Parlement. (Adopté.)

Le projet créant un musée des arts contemporains dans l'Orangerie du Palais du Luxembourg, est adopté.

Après des observations de MM. de Gavardie, Pelletan, Chardon, Hugué, Galloni d'Istria (ce dernier demandait que les fonds affectés à cette création soient envoyés aux municipalités de Marseille et de Toulon.)

Le Sénat adopte successivement plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

La séance est levée à quatre heures dix.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(67)

L'Hotellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Le molosse fit un grand effort pour bondir en avant. Mais il ne put que tourner sur lui-même avec une rapidité qui donnait le vertige. Sa gueule s'entourait maintenant d'une mousse rougâtre.

Quand il s'arrêta, il tomba raide-mort.

.....

..... Le coucou de la Salle des Voyageurs marquait le quart avant minuit, lorsque la porte de cette salle, qui précédait, on se le rappelle, le poêle où couchait Agnès Chassard, roula sans bruit sur ses gonds soigneusement huilés et démasqua la haute et anguleuse silhouette de la veuve.

Celle-ci demeura un instant sur le seuil sans avancer, et tendit l'oreille avec inquiétude.

Elle était enveloppée d'une mante, sous laquelle elle dissimulait une lanterne sourde allumée.

L'obscurité et le silence le plus complet régnait dans la cuisine.

La veuve éleva sa lanterne et en dirigea l'âme sur le point où elle avait laissé ses deux fils cadets une heure environ auparavant.

François, le buste et la tête sur la table, les jambes ramassées sous sa chaise, semblait dormir d'un sommeil de plomb. Sébastien gisait, étendu sur le ventre, à quelque distance de son frère.

La lampe renversée était auprès de lui. L'une de ses mains serrait un verre vide; l'autre se crispait autour du goulot de la bouteille de kirsch brisée.

L'hôtesse branla le front.

— Ils sont plus vieux que moi à présent, grogna-t-elle. Joseph ne m'avait pas trompée. La poudre a produit son effet.

Puis, sans accorder plus d'attention aux jumeaux, elle prit la route qu'avait suivie la Benjamine la nuit de l'arrivée au Coq-en-Pâte d'Anthime Jovard avec l'enfant et du marquis des Armoises, le corridor qui aboutissait à la cour, l'espèce de poterne secrète qui le coupait par le milieu, et qu'elle ouvrit à l'aide d'un trousseau de grosses clefs pendus à sa ceinture, et le couloir qui conduisait à la salle souterraine où nous avons fait assister le lecteur à l'orgie qui préluda au meurtre du colporteur et de Gaston.

Des échos de la fête lui parvenaient par bouffées, rires et cris lointains, refrains et crinerins assourdis. En les écoutant, la vieille femme grommelait :

— Sautez, hurlez, à mon pauvre bien! Si tout le hourvari de cette noce maudite ne recouvrait

pas mes projets, comme je vous aurais balayé avec mes ongles et mes dents tous ces meurt-de-faim du village.

Ses clefs jouèrent derochef. Elle traversa la vaste salle dans laquelle nous avons déjà introduit le lecteur.

A l'extrémité de cette cave, avons-nous dit jadis, il y avait comme une ébauche d'escalier.

La veuve en gravit les dix ou douze marches en personne habituée de longue date à ce chemin.

En montant, elle marmottait :

— C'est dans une heure que Joseph mettra le feu à la baraque. Je n'ai rien fermé derrière moi pour qu'il pût me rejoindre ici. Les voûtes sont solides. Elles défient l'incendie. Demain matin, si la flamme a fait son œuvre en conscience, j'aurai commencé à hériter de mes enfants.

Sous ses cheveux gris, qui pendaient flasques, sa figure maigre avait un sourire sinistre.

Elle continua à penser tout haut :

— Hé! hé! il m'a demandé cher, Joseph, pour m'aider à me délivrer de ces mange-tout de Sébastien et de François!... La moitié de ce que j'ai mis trente ans de ma vie à amasser! Oui, mais la moitié de ce qu'il verra, s'entend, on a le temps de s'arranger.

Au bout des marches, une troisième porte, une porte de fer, s'encastrait dans une solide maçonnerie.

Cette porte était parfaitement plane, sans verrou, bouton, ni serrure.

Ainsi cuirassée, elle datait de l'époque où les derniers soldats de l'indépendance lorraine opposaient une résistance désespérée aux troupes victorieuses de Louis XIV, commandées par le ma-

réchal de Créquy.

A la suite de la prise de Lamothe, leur suprême boulevard, rasé après un siège héroïque soutenu, ces hardis partisans avaient établi là une sorte de place d'armes et de dépôt de munitions.

Plus tard, les prédécesseurs de Jean-Baptiste Arnould s'étaient servis de ces substructions pour soustraire à la vigilance de la gabelle un entrepôt de sel et de tabac de contrebande.

Agnès Chassard pressa du pied une dalle — à elle connue — qui faisait mouvoir un ressort.

Aussitôt, la porte se dédoublait, ou plutôt une armure de tôle qui recouvrait la véritable porte, en chêne massif, s'abîma lentement dans une rainure pratiquée entre les marches.

La véritable porte avait une large serrure, dont les quatre pènes s'enfonçaient profondément dans leurs gâches.

L'hôtelière eut de nouveau recours à son trousseau de clefs. Pendant qu'elle choisissait dans le nombre celle qu'elle allait employer :

— C'est égal, poursuivit-elle, la Marianne est encore debout. Une terrible gale, celle-là, et qui me rongera jusqu'à mon dernier sou, si elle ne me met pas à la torture, un jour ou l'autre, pour me faire suer mon secret... Mais bah, je lâcherai Joseph sur la Marianne, et je les entermerai tous les deux.

La serrure grinça sous son poignet nerveux. La porte céda sous une pesée de son épaule, robuste en dépit de l'âge.

La veuve pénétra dans une espèce de galerie ventilée par des soufflants en forme de meurtrières, et dont les profondeurs s'évanouissaient dans un fond de ténèbres humides.

Informations

LE CHOLÉRA

M. le préfet de police vient de retirer son arrêté prescrivant la fumigation des voyageurs et de leurs bagages à la gare de Lyon. C'est sur l'avis de l'Académie de médecine, qui a reconnu l'inefficacité de cette mesure sanitaire, que M. Camescasse a décidé de revenir sur sa décision.

Plusieurs journaux ont annoncé hier soir, que trois cas de diarrhée cholériforme ou de choléra nostras se sont produits à Paris.

L'un de ces cas aurait été constaté dans le dix-septième arrondissement, et un autre dans le dix-neuvième arrondissement; ces deux cas ont été suivis de mort. La troisième personne atteinte est, dit-on, le secrétaire du commissaire de police du quartier Sainte-Marguerite; il est aujourd'hui complètement hors de danger.

La préfecture de police affirme qu'aucun de ces cas ne présente de caractère épidémique.

Le *Bulletin hebdomadaire de statistique municipale* confirme de la manière la plus rassurante l'opinion formulée par la préfecture de police. Voici du reste le texte exact de la note parue hier soir dans le *Bulletin*:

Le service de statistique a reçu avis de trente-sept cas de choléris non suivis de décès; leur nombre a été certainement plus élevé, les médecins de quartier n'étant pas forcés de signaler les maladies qu'ils rencontrent dans leur clientèle, et ne le faisant que par pur zèle pour le bien public.

La plupart des cas de choléris qui sont signalés sont attribués à de fortes ingestions de liquides glacés et à d'autres excès du même genre.

Outre ces cas de choléris qui, en temps ordinaire, n'auraient probablement reçu que le nom de diarrhées, le service de statistique a été informé de deux décès par le choléra *sporadique*, qualifiés tels par les médecins traitants.

L'examen des observations transmises par ces médecins paraît justifier l'épithète de *purement sporadique* qu'ils ont donnée à ces maladies. Il s'agit d'un vieillard de soixante-quinze ans mort au bout de quatre jours et dont la maladie peut être attribuée à l'ingestion d'une grande quantité de bière glacée et d'eau-de-vie. Un autre vieillard de soixante-quinze ans, mort également au bout de quatre jours de maladie, a présenté de la diarrhée, puis plusieurs symptômes cholériformes. Ce malheureux était extrêmement affaibli par la misère et par la malpropreté. On sait qu'il n'est pas d'état où l'on n'observe de pareilles maladies à l'époque des fortes chaleurs.

De Toulon on signale 21 décès cholériques parmi lesquels une sœur de l'Espérance.

Le mistral est moins violent. Quelques gouttes de pluie sont tombées et la température est moins lourde.

L'agence Havas donne les nouvelles suivantes du duc de Chartres:

Le duc de Chartres, accompagné du comte d'Haussonville et de plusieurs autres personnes, a visité les divers hôpitaux de la ville. Il a remis

C'était l'ancien arsenal des Partisans.

Au premier plan de cette galerie s'alignait une rangée de ces hauts pots de grès, dans lesquels les ménagères de la campagne tassent le beurre fondu qu'elles conservent pour l'usage de la maison ou qu'elles envoient vendre à la ville.

La lanterne sourde jetait de vagues lueurs qui miroitaient à l'orifice de ces pots, sur un trop-plein de petits disques de métal, rutilants dans l'ombre comme des yeux de lion.

C'était, en effet, dans ces récipients rustiques qu'Agnès Chassard amoncelait ce qu'elle appelait ses économies. C'était par pots qu'elle comptait, comme les Hindoux par laks de roupies.

C'était devant ces idoles de grès qu'elle venait s'agenouiller toutes les nuits, tremblant au moindre bruit qui s'élevait derrière elle, au sable qui craquait sous ses pas, au vent qui s'engouffrait dans les soupiraux, à la chauve-souris qui cognait son aile contre la muraille.

C'était pour ajouter à son trésor sacré un louis, un écu, un liard, qu'elle allait vêtue comme la plus misérable des servantes; qu'elle eût laissé volontiers son buffet vide, son âtre froid; qu'elle se nourrissait de miettes, qu'elle n'était prodigue que de verrous, qu'elle tuait et pillait ses hôtes, et qu'elle s'arrangeait pour « enterrer » ses enfants.

Est-ce qu'on a besoin de famille avec une passion comme la sienne?

Est-ce qu'on a besoin d'amour?

Est-ce qu'on a besoin de Dieu?

L'avarice est à la fois sans bornes et sans désirs, elle s'accroît et elle se suffit d'elle-même.

Pour le moment, la veuve songeait aux choses

pour être distribué aux plus nécessiteux, 4,000 fr. à la mairie, 4,000 fr. à l'archiprêtre, 2,000 fr. au préfet maritime et 200 fr. au pasteur protestant.

Le prince est reparti hier soir, à sept heures vingt-six minutes.

La commission de la souscription publique a reçu aujourd'hui dix mille francs de MM. de Rothschild. La souscription atteint jusqu'à présent cent quatre-vingt-seize mille francs.

Le pape a envoyé 20,000 francs à l'évêque de Marseille pour les pauvres de cette ville et ceux de Toulon.

ATTENTAT CONTRE LE TZAR

Un correspondant du *Tagblatt* annonce qu'un nouvel attentat contre la vie du tzar aurait été découvert à Saint-Petersbourg. Une dépêche de Varsovie, adressée au même journal, dit que le tzar a abandonné le projet de venir à Varsovie et que la ville sera probablement mise en état de siège.

Les 10, 11 et 12 juillet, on a visité les corridors, caves et égouts du palais Laziewski pour découvrir des mines de dynamite, mais on n'a rien trouvé. Des plans et des dessins, trouvés chez Bardowski, semblent cependant prouver qu'il en existe.

Bardowski, qui est tenu au secret dans la citadelle, a avoué, dit-on, qu'il avait complété un attentat contre la vie du tzar. Il a dû faire encore d'autres aveux, car on a arrêté plusieurs ouvriers, onze étudiants polonais et cinq terroristes de Moscou. On a trouvé chez les inculpés plus de 500,000 roubles. Ainsi que des proclamations en langues russe et polonaise.

Pour le cas où l'empereur aurait été tué, un comité exécutif existait à Moscou, depuis les fêtes du couronnement, et c'est sur son initiative que le complot de Varsovie a eu lieu. On prétend que le complot a été découvert grâce à la trahison d'un complice.

UN PLACARD DU GÉNÉRAL MILLOT

Hanoi, 19 juillet.

Le général Millot a fait afficher, dans toutes les villes du Tonkin, une circulaire dont voici le passage saillant:

« Le commandant en chef informe les particuliers, — français et autres, — qui se disposent à s'organiser en troupes volontaires, sous prétexte d'explorations, que le traité de 1874 s'oppose à pareilles entreprises, et qu'il impose formellement à tous les européens l'obligation de demeurer dans les ports ouverts, s'ils ne sont pas munis de passe-ports.

« Toute personne qui parcourrait le pays en tête de bandes armées et enrôlées sans droit, s'exposerait à se voir poursuivie devant les tribunaux conformément aux dispositions du Code pénal.

L'INDEMNITÉ RÉCLAMÉE A LA CHINE

Le chiffre de l'indemnité réclamé à la Chine est

présentes.

— Je vais, murmurait-elle, porter là-bas, dans l'autre caveau, un ou deux de mes pots de pièces de six francs. Puis, je cadenasserai la porte sur le reste, et lorsque Joseph arrivera, je lui dirai: Voici ta part.

Elle eut un rire silencieux.

— Une part qui me reviendra plus tard. Je suis forte et sobre. Je vivrai cent ans.

Son sourcil se fronça sous une idée subite:

— Si Joseph allait ne pas vouloir se contenter...?

Elle réfléchit une minute; puis avec une grimace de satisfaction:

— Bon, la tôle de la porte déferait le canon. Moi seule j'en connais le ressort. D'ailleurs, je donnerai à espérer à Joseph qu'il aura tout après ma mort.

Elle prit un des pots dans ses bras comme un marmot chéri et se mit en devoir de regagner la première salle.

Mais comme elle dépassait le seuil de la galerie, quelque chose comme le rugissement d'une tigresse à qui l'on arrache ses petits sortit de sa bouche rentrée: sa fille aînée, Marianne, était debout sur l'une des marches de l'escalier.

Lorsqu'Agnès Chassard s'imaginait être d'accord avec son fils aîné pour se défaire de François et de Sébastien, c'était au contraire Joseph et la grande fille qui s'étaient entendus pour se débarrasser des jumeaux d'abord, et de la vieille femme ensuite.

Seulement, chacun des deux associés avait modifié, à son profit, le plan de son complice.

L'androgyné comptait fuir, en compagnie du

réduit à cent millions. Les négociations sont en bonne voie. On espère avoir une réponse définitive lundi de sorte que M. Jules Ferry pourra, la semaine prochaine, communiquer aux chambres la solution du conflit franco-chinois.

LA COMMISSION DE RÉVISION AU SÉNAT

La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de révision a accepté ce projet tel que la Chambre l'a voté, sauf en ce qui concerne les attributions financières du Sénat.

M. Dauphin, nommé rapporteur, déposera lundi son rapport.

La discussion de la révision commencera mercredi ou jeudi au Sénat.

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a adopté un projet de loi ouvrant un crédit pour les dépenses de l'exposition universelle d'Anvers.

Elle a réduit le crédit de 705,000 francs à 590,000 francs.

LA PROPOSITION PAUL BERT

Les bureaux de la Chambre ont nommé la commission chargée d'examiner la proposition de M. Paul Bert relative aux moyens de prévenir la propagation du choléra.

Tous les commissaires, à l'exception de M. Paul Bert, sont hostiles à la proposition.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Président de la République a accordé aux membres des sociétés de secours mutuels ci-après dénommés des récompenses honorifiques:

Une médaille d'argent à M. Pierre Villars, trésorier de la société de Saint-Louis, à Labastide-Murat;

Des médailles de bronze: A M. Léon Rauffet, administrateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Cahors; à M. Gustave-Marcelin Feyt, président de la Société de Saint-Martin à Castelnau; à M. Stanislas Mikowski, commissaire de la Société de Saint-Eloi, à Gourdon.

Des mentions honorables à M. Joseph Delfour, administrateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Catus; à M. Jean Fayet, président de la Société de Saint-Anne, à Gourdon; à M. Jean-Baptiste Delpech, président de la Société des anciens militaires à Souillac.

ARRESTATION IMPORTANTE

Cette nuit, la police de Cahors a mis en état d'arrestation les auteurs présumés de vols commis dans les églises de la région. Ces individus disciplinés et obéissants aux ordres d'un chef qu'ils nomment Capitaine, formaient une véritable bande organisée.

prétendu Joë Blagg, sans attendre les résultats de l'incendie nécessaire pour faire disparaître, avec celui de la matrone, les cadavres des deux cadets empoisonnés. Elle se chargeait de venir à bout de l'hôtesse.

Tout l'argent monnayé, caché par cette dernière devait être son lot de butin.

De son côté, Joseph se réservait *in petto* d'empêcher sa sœur de partir avant qu'elle n'eût rendu gorge.

Nous avons vu comment son aventure au pavillon du garde l'avait placée dans l'impossibilité absolue de donner suite à ses projets. Au Coquen-Pâte, on ignorait encore cette aventure.

Approchant minuit, la virago avait quitté le bal pour venir heurter à la chambre du soi-disant domestique de mynheer Van Kraëck:

— Etes-vous prêt? avait-elle demandé à voix basse.

La chambre s'était ouverte sur le champ. — Toujours prêt à l'invocation de la beauté, avait répondu Joë Blagg. Débagoulez, mon cœur. Qu'est-ce qu'il y a à brocanter pour votre adorable service?

— Votre homme est-il à son poste, l'ami de Contrexéville, dont vous m'avez parlé, avec une voiture?

— Mon ami Pascal Grison?... Un peu qu'il doit y être, à son poste!... Régulé comme un papier de musique!...

La grande fille avait allongé la tête.

— Voici la vieille qui sort du poêle pour se rendre à l'endroit où elle croit que Joseph va venir la retrouver... Ne bougez pas; quand j'aurai fini ma besogne, je vous appellerai pour m'aider

Lycée de Cahors.

Les élèves dont les noms suivent ont été déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat:

Sciences: Bénech (Elophé), Dentraygues, Roux, Vacquie.

Lettres (2^e partie): Gibrat, Lacombe, Laur, Peyrissac, Trabonyé, Vieussens.

Lettres (1^{re} partie): Bénech, Bonnard, Bouysson, Cazes, Coorrech, Darnis, Darquié, Fonmarty, Gaston, Grenier, Rescousséry, Vienne.

Nous avons le regret d'annoncer la mort à Toulouse de M. Henri Pichard, ancien professeur de philosophie au Lycée de Cahors, ancien inspecteur d'académie. Les obsèques ont eu lieu jeudi. M. Perroud, recteur de l'académie de Toulouse, a prononcé un discours sur la tombe de ce vieil universitaire bien connu à Cahors.

M. Savre, professeur départemental d'agriculture, fera, le dimanche 27 courant, une conférence à Labastide-Murat. Il traitera le sujet suivant: Des engrais, particulièrement le fumier, son traitement.

La semaine dernière, par un temps très-orageux, la foudre éclatait à Saint-Chamarand, à Poudens et au Pont-de-Rodes. A Saint-Chamarand et à Poudens on avait à déplorer la perte de deux immeubles qui ont été totalement détruits par les flammes, et au Pont-de-Rodes, c'était une remise en partie démolie.

Hier, à l'Hébrard du Pasquier, commune de Saint-Projet, le feu se déclarait à 1 heure 1/2 du matin, chez le sieur Aussel, et en quelques instants gagnait la maison et la grange contiguë sans donner aux voisins le temps nécessaire pour opérer le moindre sauvetage. Il est vrai de dire que cette maison est isolée et que l'eau manque dans ces parages.

Ces divers sinistres sont couverts par des assurances contractés à la compagnie l'*Abeille* et au *Phénix*.

Notre compatriote le général de Colomb, se multiplie à Marseille pour combattre le terrible fléau qui a fait déjà tant de victimes. Tous les jours il visite l'hôpital militaire et les casernes. Grâce aux mesures prises, on a signalé peu de cas sérieux dans la garnison de Marseille.

Le sieur COLONGE Antoine, (mineur dans les chemins de Fer) de Promilhans, canton de Limogne, (Lot) a l'honneur de prévenir le public qu'il refusera, à partir de ce jour, de payer les dettes que pourrait faire son fils Gabriel Colonge.

MOYEN D'ÉCONOMISER L'AVOINE

Ce moyen consiste à faire tremper l'avoine pendant quelques heures dans l'eau. Il résulte des expériences faites sur cet usage, qu'on peut

à transporter le magot.

Elle était redescendue rapidement au rez-de-chaussée et s'était faufilée sur les pas de sa mère. En marchant, elle ne faisait pas plus de bruit qu'une mouche. Jamais Indien n'avait rampé plus silencieusement sur le sentier de la guerre.

A peine avait-elle disparu, que son interlocuteur était rentré dans la chambre, avait couru à la fenêtre, s'était penché au-dehors et avait fredonné *mezza voce*:

A la Monaco

L'on chasse et l'on déchasse...

Quelques minutes plus tard, Joë Blagg et les trois commis-voyageurs suivaient la piste des deux femmes.

Dans la cuisine, il n'y avait plus que le corps du chien Turc, raide comme un baton et déjà froid, sous un bahut.

A l'aspect de Marianne, les bras d'Agnès Chassard se desserrèrent d'épouvante et lâchèrent le pot de grès, qui se brisa sur le granit de l'escalier. Une cascade d'écus ruisselait de degré en degré, avec un bruit argentin. L'androgyné se baissa vivement et ses mains s'abattirent sur l'argent éparpillé.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

diminuer la ration d'environ un tiers, et que ce serait parfaitement avantageux dans les circonstances suivantes :

Les chevaux dont les dents sont usées mâchent très imparfaitement l'avoine; d'autres la mangent avec tant d'avidité que la plus grande partie échappe à la mastification et est en pure perte pour la digestion.

La macération dans l'eau remédie à ces inconvénients : le grain se gonfle et les chevaux le mâchent et le digèrent mieux. Trois heures de macération suffisent, quand surtout l'eau est échauffée à l'air.

Variétés

AGRICOLES ET INDUSTRIELLES.

LE FROMAGE DE ROQUEFORT.

Tous nos lecteurs connaissent assurément l'excellent fromage dit de Roquefort du nom de la localité qui le produit. La plupart, sans doute, l'apprécient à sa juste valeur, mais bien peu pourraient dire comment il se fabrique; un bon nombre même ignorent certainement dans quelle contrée de la France est situé le lieu d'origine du fromage de Roquefort. C'est aux agriculteurs et aux gastronomes que nous présentons les détails ci-dessous, tirés d'un très-complet travail de M. Chesnel, sur la matière. Nous espérons que les premiers liront avec quelque intérêt ces renseignements sur un sujet qui touche de près à leur industrie, et que les seconds dégusteront le Roquefort avec un nouveau plaisir, quand ils sauront que ses qualités tiennent à des circonstances peut-être uniques sur la surface du globe.

La fabrication du fromage de Roquefort est fort ancienne : dans son *Histoire du Rouergue*, Bosc constate qu'en 1070, on parlait déjà de ce produit et des caves où on le préparait. Au XV^e siècle, Monteil mettait en opposition le Brie et le Roquefort, et, en sa qualité de bon Aveyronnais, il donnait la palme à ce dernier.

Le Roquefort, le véritable Roquefort, est fabriqué avec du lait de brebis; cette industrie a pour centre le plateau de Larzac, dans l'Aveyron, région très propice à l'élevage de la race ovine : car elle contient de vastes pâturages dont l'herbe, peu abondante, est très nutritive; dans les plis de terrain, on cultive les prairies artificielles, qui servent à l'alimentation des troupeaux. Grâce au développement de la consommation, la fabrication du fromage et l'élevage des brebis se sont propagés dans les arrondissements voisins et dans quelques cantons de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn et du Gard.

En 1785, on comptait 150,000 bêtes à laine sur le Larzac, aujourd'hui, il y en a plus de 700,000, dont 450,000 brebis laitières. Ce chiffre représente une valeur annuelle de 12,000,000 de francs qu'on peut décomposer ainsi :

Fromages.....	6,300,000 fr.
Laine.....	3,850,000
Vente de vieilles brebis....	1,200,000
Vente d'agneaux.....	560,000
	11,910,000

Ces brebis sont nourries aussi abondamment que possible, sans toutefois qu'il y ait aucun gaspillage. En hiver, on leur donne du sainfoin, de la luzerne, auxquels on ajoute, comme boisson, l'eau blanchie avec de la farine d'orge; on sort les animaux presque tous les jours afin d'entretenir leur santé et de leur permettre de brouter un peu d'herbe fraîche. En été, les brebis paissent les prairies artificielles sur lesquelles on les cantonne de manière que chaque place entamée soit complètement nettoyée; pour boisson on évite l'eau claire et froide, on préfère les mares bien tenues réchauffées par le soleil.

L'agnelage a lieu en janvier ou février et la traite commence dans ce dernier mois : elle se fait deux fois par jour et tout le personnel de la ferme y est employé; on compte sept personnes pour traire un troupeau de deux cents brebis.

Pour traire, les valets sont assis sur des sellettes fort basses. Devant eux, posés par terre, sont des bassins en tôle étamée appelés *scilles* où ils reçoivent le lait; les brebis se placent entre les jambes de la personne chargée de traire, à portée de sa main. Pour activer la mulsion, celle-ci frappe le pis deux ou trois fois avec force du revers de la main. On imite ainsi

l'agneau lui-même qui frappe avec la tête le pis de la brebis quand le lait cesse d'être abondant. On appelle cela *soubattre*.

En général, chaque brebis passe entre les mains de deux personnes : la première commence la traite et la seconde soubat et termine.

Chaque brebis fournit par an 14 kilogrammes de fromage; ce chiffre était jadis de 6 kilos, il a été doublé et actuellement il s'élève même à 16 kilos dans certains vallons où le climat est plus doux et l'herbe meilleure.

Comme beaucoup d'autres fromages, le Roquefort se fabrique chez le fermier et s'affine dans des maisons spéciales qui achètent ces fromages frais et les revendent ensuite au commerce lorsqu'ils sont bons à manger. La fabrication à la ferme est assez simple et ne dure que sept ou huit jours, après quoi le fromage est porté aux caves.

Lorsque le lait de la traite du soir arrive à la ferme, on l'écume soigneusement; après un repos de trois quarts d'heure, on le passe à travers un linge et on le fait chauffer plus ou moins suivant la température extérieure de la saison. Il est ensuite réparti dans des plats profonds à large ouverture afin de laisser monter la crème; celle-ci est enlevée partiellement et sert à faire du beurre. Si l'écumage est insuffisant, le fromage jaunit et prend une saveur rance; si l'écumage est poussé trop loin, le fromage est sec, friable et sans saveur.

La traite du matin est mélangée avec celle du soir, après que celle-ci a été légèrement réchauffée de manière à présenter une température égale, après quoi on met en présure.

La présure se fait avec des caillottes de chevreau ou d'agneau salées et séchées. Pour la préparer, on met une caillotte dans un litre d'eau ou de petit-lait et on laisse infuser pendant quatre ou cinq jours. Il faut environ une cuillerée de présure pour 50 kil. de lait.

Lorsque la coagulation est terminée, on brise le caillé avec une écumoire, on enlève le petit-lait avec une grande cuiller. On comprime ensuite la masse soit avec une passoire, soit avec un moule percé de trous; le petit-lait monte et est retiré jusqu'à ce que la pression n'en fasse plus sortir. Le caillé est alors mis en moule. On place d'abord une couche de caillé représentant à peu près le tiers de la hauteur du fromage, et on saupoudre avec du pain moisi; on dispose une seconde couche de caillé qu'on recouvre comme la première et, enfin on place une troisième couche. On comprime la masse avec les doigts, de manière à incorporer le pain dans le caillé.

Ce pain moisi joue un grand rôle dans la fabrication du Roquefort : ce sont les maisons d'affinage qui le distribuent elles-mêmes à leurs fermiers producteurs. Il est fait avec de la farine de froment, d'orge d'hiver et d'orge de mars en partie égale, pétrie avec un levain très actif et un litre de vinaigre. Le pain est fortement cuit, on le laisse fermenter pendant cinquante ou soixante jours. Puis on râcle la croûte qui est broyée avec un moulin et passée dans un tamis très fin.

Cette poudre de pain moisi est une semence de sporules ou de germes du *penicillium glaucum* qui produit dans la pâte ces végétations bleuâtres si appréciées des amateurs.

Le caillé placé dans un moule cylindrique percé de trous, est déposé dans un égouttoir appelé *trennel*; c'est une hoche au fond de laquelle sont des rainures pour laisser écouler le petit-lait qui sort des moules. Les fromages sont retournés deux fois par jour; pour maintenir la température uniforme dans le trennel, on y place des vases remplis d'eau chaude qu'on renouvelle plusieurs fois par jour. On a reconnu qu'une douce chaleur favorise la sortie du petit-lait.

Au bout de deux ou trois jours, l'égouttage est complet; on sort le fromage du moule et on le porte au séchoir, vaste local sec, frais et orienté au nord. Les ouvertures sont garnies de toiles métalliques pour empêcher l'entrée des mouches et les murs portent des tablettes couvertes de linges propres sur lesquelles on dépose les fromages qui sortent du trennel. On retourne les fromages soir et matin, et au bout de quelques jours, on active la ventilation afin de faciliter la dessiccation; à ce moment le fromage est

porté aux caves d'affinage; la fabrication à la ferme est terminée et la seconde période commence.

Les caves sont une particularité remarquable de cette industrie; c'est à leur existence que ce produit doit sa qualité et sa réputation. Voyons d'abord comme elles se sont constituées.

A une époque géologique qu'on n'a pas encore déterminée, une partie du plateau de Larzac, entre Saint-Affrique et Saint-Rome de Cernon, s'est écroulée; les débris des rochers ont suivi le mouvement des masses argileuses sur lesquelles ils reposaient, à mesure que celles-ci, détremées par les pluies, glissaient sur les flancs du coteau; il en résulta que ces masses irrégulières s'entassèrent d'une manière bizarre, en laissant entre elles de nombreuses fissures dans lesquelles s'infiltraient les eaux pluviales qui les remplissent de cette humidité, circule dans les couloirs naturels et y maintient une température variant entre 4 et 8 degrés; l'état hygrométrique est de 60 degrés en moyenne. Ce sont ces fissures fraîches et humides, qui ont constitués les caves de Roquefort; plus tard lorsque la fabrication s'est développée, on a construit devant l'orifice de ces grottes, des locaux plus vastes qui ont bénéficié de leurs conditions exceptionnelles de température et de ventilation; les anciennes caves sont devenues ainsi les souterrains des nouvelles.

Lorsque le fromage arrive, il est reçu dans une salle spéciale appelée *poids*; là il est examiné et pesé; s'il est admis, on donne au fermier un récépissé qui servira au règlement définitif.

Le même soir, les fromages sont portés au saloir, où l'on étend sur une de leurs surfaces une poignée de sel fin. Vingt quatre heures après, on les retourne et on sale l'autre surface; les fromages sont tassés par pile de trois. Quarante-huit heures après, on frotte vigoureusement le fromage avec une toile solide afin d'incorporer le sel dans la superficie.

Deux jours après, on remonte les fromages dans le poids afin de procéder au râclage, opération qui consiste en deux manipulations.

Il faut d'abord enlever avec la lame d'un couteau, une couche gluante qui s'appelle *pégot*. Sous cette enveloppe, on en trouve une autre, plus solide qui porte le nom de *rebarbe blanche*; cette partie est râclée soigneusement et vendue comme aliment aux ouvriers; elle a un goût très stimulant et est d'une digestion facile, son prix varie de 40 à 50 centimes le kilog.

Après ce double nettoyage, les fromages sont classés en trois catégories suivant leur apparence. La différence de la première à la troisième espèce atteint 20 fr. par 100 kil.

On les redescend ensuite à la cave où on les laisse reposer par piles de trois pendant huit jours, après quoi on les range en les posant de champ, de telle manière qu'ils n'aient entre eux aucun point de communication, c'est ce qu'on appelle *mettre en plies*. Il se forme alors une croûte jaune ou rougeâtre; lorsqu'il se développe de la moisissure, on la râcle et le résidu nommé *reverun*, se vend, pour nourrir les porcs, 5 centimes le kil.

Ce râclage ou *revirage* se renouvelle toutes les fois qu'il y a lieu. Ces manipulations sont faites par des femmes appelées *cabanières* qui gagnent 200 fr. avec le logement et la nourriture; leur travail dure huit mois environ. Elles portent des vêtements chauds et des bas de laine afin de lutter contre la température et l'humidité des caves; leur santé est excellente malgré la rigueur de ce milieu où elles vivent.

Au bout de trente ou quarante jours les fromages sont prêts pour la vente; les produits fabriqués dans l'arrière-saison séjournent plus longtemps dans les caves; ils sont mieux faits et plus recherchés. Le déchet, occasionné par les râclages et par la fermentation, est évalué à 23 ou 25 pour 100.

La production du Roquefort était, en 1800, de 250,000 kilog., elle atteint aujourd'hui 5 millions de kilog. Cette augmentation considérable est due surtout à la Société fondée en 1842 sous le nom de *Société des caves réunies*, qui a non seulement agrandi dans une proportion considérable les locaux destinés à la fabrication des fromages, mais aussi perfectionné l'outillage de façon à obtenir à la fois une économie sur la main d'œuvre et une grande amélioration dans la qualité des produits. Enfin, cette Société a eu l'excellente idée de fonder une banque agricole qui rend les plus grands services aux cultivateurs de la région.

Dernières Nouvelles

Marseille, 21 juillet, 7 h. soir.

La situation est toujours grave, malgré le mistral.

Depuis hier, 37 décès. Le quartier de la Capelette est principalement frappé; il a eu 18 victimes depuis hier.

Les anarchistes ont été arrêtés au nombre de 8, et écroués après interrogatoire.

Buisson, promoteur de la manifestation d'hier, a été pris d'une attaque de choléra dans la cellule du Palais; on l'a transporté à six heures au Pharo. Les anarchistes ont écrit une lettre assez menaçante au maire au sujet de l'arrestation opérée.

Paris, 21 juillet.

Le Paris annonce que le complot royaliste dénoncé par le *Cri du Peuple* se réduit à ceci :

Quatre agents de police ont été révoqués pour avoir détourné certaines pièces confidentielles dans le but de les vendre aux personnes désireuses d'en tirer parti.

Des perquisitions opérées au domicile des coupables ont fait découvrir les pièces en question, mais non les listes d'affiliation dont parle le *Cri du Peuple*.

Les quatre agents d'abord arrêtés ont été remis en liberté.

Etude de M^e POUGET, notaire à Cahors

Suivant exploit de Contou, huissier à Cahors, en date du seize juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

Et à la requête de Madame Louise-Eudoxie Filleau, veuve de Monsieur Pierre-Antoine-Simon-Jude Pagès du Port, ladite dame sans profession, domiciliée à Paris, rue Auber, n^o 7, pour laquelle domicile est élu à Cahors, en l'étude de M^e POUGET.

Notification a été faite à Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Cahors, de l'expédition d'un acte dressé par le greffier le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, constatant le dépôt fait au greffe, à cette date, par M^e POUGET, de la copie collationnée, signée et enregistrée, d'un contrat passé devant ledit M^e POUGET, notaire à Cahors, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, contenant vente par Monsieur Emile-Alphonse-François Pontié et Madame Marie-Emilie-Jeanne Célières, son épouse, tous deux sans profession, domiciliés ensemble à Cahors, demeurant actuellement à Paris, boulevard Saint-Michel, n^o 21, à Madame veuve Pagès du Port, requérante, d'une maison située à Cahors, boulevard Gambetta, où elle porte le numéro 89, confrontant avec le boulevard, Monsieur Rogues, la rue Fondue et la rue Fénélon, et composée de caves, magasin, terrasse, premier, deuxième et troisième étages, grenier et belvédère, moyennant le prix de soixante mille francs.

Avec déclaration à Monsieur le procureur qu'il ait à requérir, si bon lui semble, dans le délai de deux mois, au bureau des hypothèques de Cahors, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'il appartiendra;

Et en outre que les anciens propriétaires de la maison dont s'agit, sont, outre M. Pontié vendeur : 1^o Monsieur Jacques Pontié, père, quand vivait négociant à Cahors, et 2^o Monsieur Jean-Baptiste-Hippolyte Billoin, officier de la Légion d'honneur, directeur du génie à Arras.

Et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, Madame veuve Pagès du Port faisait faire la présente publication conformément à la loi.

POUGET.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infaillible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomachique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50. Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

Refusez absolument. — Dans l'intérêt de votre santé, lorsque vous demandez une boîte des véritables Pilules Suisses, refusez catégoriquement toute boîte qui ne porte pas sur l'étiquette la croix blanche sur fond rouge et sur la bande le nom du fabricant A. Hertzog, pharmacien français, 28, rue de Grammont, à Paris. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les Pharmacies.

Aux mères.

Si vous voulez voir pousser ces longues chevelures épaisses et ondulées qui encadrent si bien la tête des enfants, employez la Lotion Régénératrice du Dr Saïdi qui enlève les pellicules, tient la tête très propre et active d'une façon remarquable la pousse des cheveux. Emploi simple agréable et facile. Le flacon 3 fr. Dépôt à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cache-miroirs des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul dentifrice joignant une qualité exceptionnelle à un bon marché sans précédent

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé. S'adresser au bureau du Journal.

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

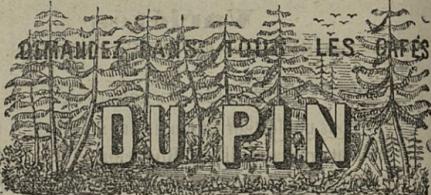
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

24 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'anglaise 1 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

1. Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
2. Cruveilhier. Hygiène générale.
3. Corbon. De l'enseignement professionnel.
4. Pichat. L'Art et les artistes en France.
5. Buechez. Les Mérovingiens.
6. Buechez. Les Carolingiens.
7. F. Morin. La France au moyen âge.
8. Bastide. Luttes religieuses des premiers siècles.
9. Bastide. Les guerres de la Réforme.
10. E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
11. L. Brothier. Histoire de la terre.
12. Sanson. Principaux faits de la chimie.
13. Turck. Médecine populaire.
14. Morin. Résumé populaire du Code civil.
15. Zaborowski. L'homme préhistorique.
16. A. Ott. L'Inde et la Chine.
17. Catalan. Notions d'astronomie.
18. Cristal. Les déclassés du travail.
19. Victor Meunier. Philosophie zoologique.
20. G. Jourdan. La Justice criminelle en France.
21. Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
23. B. Gastineau. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. Leneveux. Le Budget du foyer.
25. L. Combes. La Grèce ancienne.
26. Fréd. Lock. Histoire de la Restauration.
27. L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
28. E. Margollé. Les Phénomènes de la mer.
29. L. Collas. Histoire de l'empire ottoman.
30. Zurcher. Les Phénomènes de l'atmosphère.
31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
32. Eugène Noël. Voltaire et Rousseau.
33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. C. Richard. Origine et Fin des mondes.
35. Enfantin. La Vie éternelle.
36. L. Brothier. Causeries sur la mécanique.
37. Alfred Deneaud. Histoire de la marine française.
38. Fréd. Lock. Jeanne d'Arc.
- 39-40. Carnot. Révolution française. 2 vol.
41. Zurcher et Margollé. Télescope et Microscope.
42. Blerzy Torrens. Fleuves et canaux de la France.
43. P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Étoiles.
44. Stanley Jevons. Économie politique.
45. Em. Ferrière. Le Darwinisme.
46. Leneveux. Paris municipal.
47. Boillot. Les Entretiens de Fontenelle.
48. Edgard Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
49. Geikie. Géographie physique.
50. Zaborowski. L'origine du langage.
51. Blerzy. Les colonies britanniques.
52. Albert Lévy. Histoire de l'air.
53. Geikie. Géologie.
54. Zaborowski. Les migrations des animaux.
55. F. Paulhan. La physiologie de l'esprit.
56. Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
57. Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amér.
58. Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
60. Herbert Spencer. De l'éducation.
61. Jules Barni. Napoléon 1^{er}.
62. Huxley. Premières notions sur les sciences.
63. P. Bondois. L'Europe contemporaine.
64. Grove. Continents et océans.
65. Jouan. Les îles du Pacifique.
66. Robinec. La philosophie positive.
67. Renard. L'homme est-il libre ?
68. Zaborowski. Les grands singes.
69. E. Hatin. Histoire du Journal.
70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. A. Deneaud. Histoire contemp. de la Prusse.
72. Dufour. Petit dictionnaire des falsifications.
73. F. Hennequy. Histoire contemp. de l'Italie.
74. Leneveux. Le travail manuel en France.
75. Jouan. La chasse aux animaux marins.
76. Renard. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. Bouant. Histoire de l'eau.
78. Jourdy. Le patriotisme à l'école.
79. Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
80. Creighton. Histoire romaine.
- 81-82. P. Bondois. Mœurs et instit. de la France. 2 vol.
83. Zaborowski. Les mondes disparus.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f.10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.